

DECRET

D/2014/ 031 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DU PATRIMOINE BATI PUBLIC

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Constitution,
- Vu le Décret D/2012/132/PRG/SGG du 12 décembre 2012 portant Organisation de la Présidence de la République,

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Jonas Mukamba Kadiata DIALLO, précédemment Président du Comité d'Audit, est nommé Directeur Général du Patrimoine Bâti Public.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **10 FEV 2014**


Prof. ALPHA CONDE